Fédération Française de Spéléologie

SPÉLÉO SECOURS FRANÇAIS

# F L A S H - INFO SSF n °157

*11 août 2020*

## AUX CTDS /CTDSA

Bonjour à toutes et tous,

En complément au flash info n°156 du 9 mai 2020 portant sur les préconisations pour lutter contre la propagation de la COVID-19, le SSF a travaillé sur des affiches complémentaires, simples de mise en œuvre et explicites pour :

- PC et PCA
- Tente logistique et lieu de vie
- Point chaud

Ces affiches sont référencées dans la base documentaire opérationnelle sous le numéro SSF 383 – Préconisations COVID-19 SSF

La COVID-19 circulant toujours sur le territoire, la direction nationale souhaite en effet de nouveau attirer votre attention sur la nécessité de faire au mieux pour respecter les préconisations tant en opérations qu'en exercices :

- ✓ Pour les exercices ou entraînements, il convient par conséquent d'inclure l'acquisition et la gestion des équipements de protection dans la phase de préparation. Le flash info n°156 (téléchargeable dans la base opérationnelle, onglet Documents, rubrique Flash) détaille les équipements de protection nécessaires.
- ✓ Pour les secours, chaque SSF doit disposer dès le démarrage d'un lot minimum d'équipements de protection propres (comptant de 50 à 100 masques et du gel) préalablement acheté.

La direction nationale a conscience, tant en opération qu'en exercice, que l'équipe de CTD et de gestionnaire est énormément sollicitée.

Cependant, la sécurité des sauveteurs passe aussi par la gestion des gestes barrières. Ce lot minimal à prévoir doit permettre de pouvoir engager les premières équipes rapidement en ayant un peu de réserve. Il peut également servir à palier quelques oublis/manques dans la suite de l'opération.
Ce lot, associé à l'apposition d'affiches, doit renforcer, de façon globale, les bons réflexes et la vigilance de chacun sur la phase, toujours « tendue », de démarrage d'une opération.

Dans un second temps, pour toute opération prenant un dimensionnement sur la durée ou en effectif, nous vous demandons d'être encore plus vigilants à la mise en place des préconisations et à leur respect.
Dans ce cadre, la direction nationale vous invite, et vous invitera de nouveau par l'intermédiaire de ses CTN avec qui vous serrez en relation, à définir en concertation avec les autres intervenants (SDIS, préfecture, autorité judiciaire etc.) :

- L'approvisionnement en équipement de prévention et de protection (masques, gel, matériel de délimitation…)
- La désignation au plus vite d'un « Référent COVID ». Qu'il s'agisse d'un représentant préfectoral, d'un agent d'état ou d'un sauveteur SSF, cette personne, alors désignée et clairement identifiable, devra plus particulièrement veiller :
    - A ce que les préconisations soient affichées
    - A rappeler les règles et veiller à leur respect
    - A éviter les regroupements
    - Au réapprovisionnement en masques et en gel sur le site
    - A veiller à l'attitude générale de chaque intervenant

Sur ce dernier point, nous attirons votre vigilance sur les photographies pouvant être publiées. Le port du masque, c'est comme la chasuble ou le brassard SSF : il ne se montre efficace que bien porté !

A titre informatif, les affiches peuvent être transmisses aux sauveteurs en amont d'un secours. Ce courriel peut être un bon moyen d'insister sur la nécessité de venir avec ses propres masques.

N'hésitez pas à vous rapprocher de l'opérationnel national, aussi bien sur l'encours d'une opération qu'en amont d'un exercice, pour solliciter de l'aide dans la mise en place de ces dispositions spécifiques.

Cordialement
La direction nationale du S.S.F.